ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____
Prénoms et NOM (en majuscules)

Né(e) le _____ à _____

atteste sur l'honneur

☐ avoir mon **domicile** sis _____

depuis le _____

☐ exercer la **profession** de _____

☐ être **célibataire** (ou pacsé(e))

☐ être **divorcé(e)**

☐ avoir la nationalité française

☐ être **veuf(ve)**

☐ **ne pas** être **remarié(e)**

☐ ne pas avoir la nationalité française

➢ Nationalité(s) :

1) :_____

2) :_____

A _____ le _____

Signature

Article 441-7 du Code Pénal : Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FUTURS ÉPOUX

EPOUX

Nom : _____

Prénoms :_____

Téléphone (portable et fixe) :_____

_____

Courriel :_____

PERE :

Profession (1) :_____

_____

Domicile :_____

_____

MERE :

Profession (1) :_____

_____

Domicile :_____

_____

Etes-vous ?

- ❑ Célibataire (ou pacsé)
- ❑ Veuf
- ❑ Divorcé

CONTRAT DE MARIAGE

- ❑ OUI
- ❑ NON

(1) Si retraité, précisez de quelle profession ?

EPOUSE

Nom : _____

Prénoms :_____

Téléphone (portable et fixe) :_____

_____

Courriel :_____

PERE :

Profession (1) :_____

_____

Domicile :_____

_____

MERE :

Profession (1) :_____

_____

Domicile :_____

_____

Etes-vous ?

- ❑ Célibataire (ou pacsé)
- ❑ Veuf
- ❑ Divorcé

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

TÉMOIN(S) DE L'ÉPOUX n°1

Déclaration du 1er témoin

(articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du code civil)

Je soussigné(e) _____

(Pour la personne mariée : nom de naissance suivi du nom de l'époux)

Né(e) le _____ **à** _____

Atteste être domicilié(e) à _____

_____

Et exercer la profession de _____

Fait à _____**le**_____

Signature :

Joindre la copie d'une pièce d'identité et, pour les personnes utilisant le nom du conjoint, la copie du livret de famille

Déclaration du 2ème témoin

(articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du code civil)

Je soussigné(e) _____

(Pour la personne mariée : nom de naissance suivi du nom de l'époux)

Né(e) le _____ **à** _____

Atteste être domicilié(e) à _____

_____

Et exercer la profession de _____

Fait à _____**le**_____

Signature :

Joindre la copie d'une pièce d'identité et, pour les personnes utilisant le nom du conjoint, la copie du livret de famille

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

TÉMOIN(S) DE L'ÉPOUX n°2

Déclaration du 1er témoin

(articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du code civil)

Je soussigné(e) _____

(Pour la personne mariée : nom de naissance suivi du nom de l'époux)

Né(e) le _____ **à** _____

Atteste être domicilié(e) à _____

_____

Et exercer la profession de _____

Fait à _____**le**_____

Signature :

Joindre la copie d'une pièce d'identité et, pour les personnes utilisant le nom du conjoint, la copie du livret de famille

Déclaration du 2ème témoin

(articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du code civil)

Je soussigné(e) _____

(Pour la personne mariée : nom de naissance suivi du nom de l'époux)

Né(e) le _____ **à** _____

Atteste être domicilié(e) à _____

_____

Et exercer la profession de _____

Fait à _____**le**_____

Signature :

Joindre la copie d'une pièce d'identité et, pour les personnes utilisant le nom du conjoint, la copie du livret de famille

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

CÉRÉMONIES DE MARIAGE
CHARTE DE BONNE CONDUITE

Vous projetez de vous marier prochainement à la mairie de Garches.

<u>Petit aperçu sur le déroulement de la cérémonie</u>

La célébration se déroule dans la salle des mariages où se trouve le buste de « Marianne » qui symbolise la République.

Le Maire est ceint de l'écharpe tricolore et célèbre le mariage en sa qualité d'Officier d'Etat Civil, assisté d'un agent municipal.

Après un discours de bienvenue, il est procédé à la lecture des identités des futurs époux et à la notification du contrat de mariage s'il en est un qui est établi.

Ensuite, le maire reçoit les consentements après avoir rappelé les obligations qui découlent du mariage en donnant lecture des articles du code civil.

Puis, la lecture de l'acte de mariage se poursuit avant que ce dernier ne soit signé par les époux et les témoins, et contresigné par le maire.

Enfin, le maire remet aux époux le livret de famille et clôt la cérémonie.

Cette cérémonie, d'une quinzaine de minutes, est un acte officiel. Toutefois, cette dernière peut être personnalisée : la municipalité est ouverte à toute demande réalisée par les futurs époux.

Cette charte a pour but de concilier la solennité que doit revêtir une cérémonie de mariage avec le caractère festif de cet évènement.

Elle s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

ACCÈS MAIRIE ET STATIONNEMENT

Les futurs mariés et leurs invités peuvent stationner dans le parking public de la mairie.

Le portail du parc de la mairie sera ouvert : seule la voiture des futurs époux pourra y stationner le temps de la cérémonie.

RESPECT DE L'HORAIRE DE LA CÉRÉMONIE

Les futurs époux, leurs témoins ainsi que l'ensemble du public sont invités à se rassembler sur le parvis ou dans le hall de la mairie (en fonction de la météo) 10 minutes avant la cérémonie.
Le moment venu, ils sont accompagnés dans la salle des mariages par un agent municipal.

L'élu célèbrera prioritairement les mariages dont les cortèges seront arrivés à l'heure.

Les convois nuptiaux dont le retard dépasse une demi-heure s'exposent à un report de la célébration, soit à la fin des autres mariages prévus le même jour, soit à une date ultérieure en fonction des contraintes municipales.

SOLENNITÉ DE LA CÉRÉMONIE

Il est recommandé aux personnes accompagnant les futurs époux un minimum de silence dans l'Hôtel de Ville afin de ne pas perturber les autres cérémonies de mariage.

Le déploiement de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information est interdit dans la mairie.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux au cours de la cérémonie.

Un accompagnement musical est autorisé dans la salle des mariages avant et après la cérémonie, sous réserve d'apporter son propre matériel. Il ne doit pas avoir pour effet de bloquer la sortie du cortège et l'entrée du mariage suivant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

RESPECT DES LIEUX ET DES PERSONNES

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de jeter du riz, des pétales, des confettis ou tout autre objet à l'intérieur et sur le parvis de la mairie.

Toute animation festive (lâcher de ballons, lâcher de lanternes, tir de pétards ou feux de Bengale), qu'elle soit soumise ou non à autorisation préfectorale, doit faire l'objet d'une information préalable au Maire.

Tout manque de respect envers l'élu ou le personnel municipal (appariteurs, agents de l'état civil…) pourra entraîner la suspension de la célébration et son report à une date ultérieure sur décision de l'Officier d'Etat Civil.

FIN DE CÉRÉMONIE

Les mariés et l'assistance doivent quitter rapidement la salle des mariages une fois la célébration terminée afin de libérer l'accès pour les futurs époux suivants car il s'agit également pour eux d'un jour important.

Le parc de la mairie est à votre disposition pour y réaliser des photographies, dans le respect du règlement communal des parcs, squares, jardins publics et espaces verts.

Le cortège automobile qui traverse la ville de Garches après son départ doit se dérouler sans débordements, dans le respect du code de la route, mais aussi des riverains, piétons et usagers divers du domaine public.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

ENGAGEMENT DES FUTURS MARIÉS

Les futurs époux reconnaissent avoir pris connaissance de la Charte et s'engagent à la respecter et à informer leurs invités de son contenu.

Date :

Signature des futurs époux, précédée de la mention « lu et approuvé ».

La municipalité adresse aux futurs époux ses meilleurs vœux de bonheur !

PERSONNALISATION DE LA CÉRÉMONIE

Nombre prévisionnel d'invités : ……

Echange des alliances : ☐ Oui ☐ Non

Entretien préalable avec l'élu en charge de la célébration : ☐ Oui ☐ Non

Autre souhait relatif au déroulement de la cérémonie (musique, discours) : .....

……...

Noms et prénoms des futurs époux : …….

Date et heure de la célébration (*fixation au jour du dépôt du dossier avec l'agent du service Etat Civil*) : ……

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

AUTORISATION DE PUBLICATION DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

Nous soussignés,

Monsieur _____

et Madame _____

☐ autorisons

☐ n'autorisons pas

la publication de l'information de notre mariage dans le magazine municipal de la commune de Garches.

A _____ le _____

Signatures des deux époux :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr